

Image not found or type unknown



droit d'un étudiant et employé en CDI

Par **Nikonos**, le **19/06/2009** à **14:54**

Bonjour,

je suis actuellement étudiant (sans bourses) et employé en CDI à temps partiel (16h/semaine).
Je ne supporte plus la charge de travail cumulé et souhaiterais démissionné de mon CDI.
Aurais-je droit aux allocations chômage?

Merci